

Conditions et règlement du concours **Création d'une planche de Bande dessinée** organisé par la Médiathèque du Bassin d'Aurillac

du 21 décembre 2020 au 27 Février 2021

ARTICLE 1 – OBJET

Ce jeu-concours est organisé dans le but d'animer le Festival de Bande dessinée du Bassin d'Aurillac. Il se déroulera du 21 décembre 2020 au 14 mars 2021. Il s'agit d'un concours de création d'une histoire complète en bande dessinée. La longueur de l'histoire se limite obligatoirement à une planche (une page). Ce concours est ouvert au public.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Le concours est ouvert uniquement aux dessinateurs amateurs.

Trois tranches d'âge sont définies : - de 6 à 10 ans.

- de 11 à 15 ans.

- 16 ans et plus.

ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions au concours sont gratuites. Les œuvres doivent être déposées ou envoyées à la Médiathèque pour le samedi 27 Février à 17 h au plus tard.

Le nom, prénom et l'âge de l'auteur doivent apparaître au verso de la planche.

De plus, les participants devront remplir et signer une fiche mentionnant leurs coordonnées postales et téléphoniques lors du dépôt de la planche. Cette fiche sera téléchargeable sur le site internet du festival : festivalbd.caba.fr. La CABA s'engage à détruire les fiches une fois le concours passé.

Il ne sera accepté qu'une seule planche par participant.

ARTICLE 4 – THÈMES - FORMATS

Cette année le thème est libre. Les planches ne doivent pas contenir de propos racistes, xénophobes, pornographiques ou incitant à la haine raciale. La seule contrainte pour les candidats réside en la limitation à une planche, soit une (1) seule page de bande dessinée en format vertical, sur laquelle se déroule une histoire complète.

Formats obligatoires : 21 cm x 29,7 cm (A4) ou (pour les plus de 16 ans uniquement) 29,7 cm x 42 cm (A3) – rappel : format vertical (portrait) uniquement.

Techniques utilisées : toutes les techniques sont acceptées.

ARTICLE 5 – DÉROULEMENT

Ce concours s'inscrit dans le cadre du Festival de Bande dessinée du Bassin d'Aurillac et dans le partenariat entre la Médiathèque du Bassin d'Aurillac, la Librairie Point Virgule et le journal *La Montagne*.

Si les conditions sanitaires le permettent, les œuvres originales (ou en version numérisée) seront exposées durant le Festival de Bande dessinée du Bassin d'Aurillac les 13 et 14 mars 2021 dans le but de valoriser le travail des participants auprès du public. Si cela s'avère impossible, les œuvres numérisées seront exposées sur le portail du festival (festivalbd.caba.fr) ou sur tout autre support de valorisation numérique à la disposition des organisateurs du Festival BD.

Les personnes qui le souhaitent pourront reprendre leur œuvre à la Médiathèque à partir du lundi 22 mars 2021.

Les prix seront remis le dimanche 14 mars à 16 h au Centre de Congrès si les conditions sanitaires le permettent. Sinon, chaque lauréat sera contacté pour récupérer son prix. Les résultats du concours seront alors annoncés sur le site internet du Festival.

Les gagnants (à l'exception du « Prix du Public ») seront prévenus le jeudi 11 mars par téléphone, afin de s'assurer de leur présence lors de la remise des prix, si celle-ci est maintenue « en présentiel ».

ARTICLE 6 – JURY - ATTRIBUTION DES PRIX

Un jury de médiathécaires, de libraires, d'un élu communautaire, d'un auteur BD, d'un enseignant et d'un journaliste de *La Montagne* se réunira avant le Festival pour désigner les « Grand prix » et éventuellement les « Coups de cœur ».

Au moins deux prix seront décernés pour chaque catégorie:

- un grand prix, récompensant la planche réunissant le meilleur travail graphique et scénaristique.
- un prix du public qui récompensera la planche recueillant le plus de suffrages publics durant les deux jours du Festival. Le vote aura lieu du samedi 13 mars, 10 h, au dimanche 14 mars, 15 h. Si les conditions ne le permettent pas, un vote numérique sera mis en place sur le site du Festival, en amont du Festival. Le nom du vainqueur sera annoncé le dimanche 14 mars à 16 h au Centre de Congrès si les conditions sanitaires le permettent, sinon sur le site du Festival.

Des prix « coups de cœur » pourront être décernés en fonction de l'originalité des œuvres ou tout autre critère qui sera validé par le jury.

Le grand prix de la catégorie 16 ans et plus pourra faire l'objet d'une publication dans le quotidien *La Montagne*, sous réserve. Les auteurs des planches primées se verront remettre divers lots : bons d'achat, BD dédicacées, en partenariat avec la Librairie Point Virgule.

Les critères de sélection des planches seront les suivants : qualité technique et artistique de la planche, originalité du scénario.

ARTICLE 8 – DROIT D'AUTEUR ET DROIT À L'IMAGE

Les planches sont l'entière propriété de leur auteur qui en possède les droits. Ainsi chaque participant s'engage et garantit qu'il a réalisé lui-même et seul la planche fournie, sans plagiat ou contrefaçon d'une œuvre déjà existante et éditée.

Chaque participant autorise, à titre gratuit, l'utilisation de son œuvre par la CABA et *La Montagne* à des fins de communication relative au Festival BD du Bassin d'Aurillac. Ces publications feront mention du nom des auteurs des planches.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non respect entraînera l'annulation de la candidature.